

# Sites Natura 2000

FR 7200664 - «Coteaux calcaires  
de la vallée de la Dordogne»

*Bilan d'animation du  
Document d'Objectifs*

*Années 2018- 2019*

# Sites Natura 2000

FR 7200664 - «Coteaux calcaires  
de la vallée de la Dordogne»

*Bilan d'animation du  
Document d'Objectifs*

*Années 2018- 2019*

## Table des matières

Préambule .....	4
Rappel des enjeux et objectifs .....	4
Phase de préparation à la mise en œuvre du docob.....	5
a. Appropriation du DOCOB .....	5
b. Information et communication sur les mesures de gestion .....	5
Phase de mise en œuvre des mesures de gestion – Contrat Ni-ni.....	6
a. Mise en œuvre des contrats « forestiers » et « Ni Ni ».....	6
Phase de mise en œuvre de mesures de gestion – MAEC .....	8
a. Information Communication sur le PAEC.....	8
b. Mise à jour du PAEC .....	8
c. Bilan des contrats MAEC engagés en 2018 .....	8
d. Bilan des contractualisations MAEC sur 4 ans.....	8
Assistance à l’application du régime d’évaluation d’incidences .....	12
Suivi des populations de chiroptères .....	12
Phase de synthèse, de bilan et mise à jour des DOCOBS.....	13
Annexe.....	14

## PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixante de kilomètres en amont de la confluence entre la Vézère et la Dordogne, en grande majorité sur la rive droite de la rivière Dordogne.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Pour mener à bien la mission d'animation du site, les services de l'Etat ont pris du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (au travers de son antenne du Périgord Noir).

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre avril 2018 et avril 2019.

## RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Le site Natura 2000 comprend 3768 ha, répartis sur 27 communes. On y rencontre **5 habitats d'intérêt communautaire**, désignées comme suit :

- **Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*** (boisements de chênes verts) :

Installés sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.

- **Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaire :**

Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).

- **Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires** (landes à genévriers)

Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles

- **Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique**

Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités

- **Grottes non exploitées par le tourisme**

Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.

Par ailleurs, si aucune espèce, n'était mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par **2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**. De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt national** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

**Les enjeux du site, inscrits dans le DOCOB, sont les suivants :**

- Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves-souris dont les enjeux sont les suivants :

- Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;
- Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

**Les enjeux du Docob sont déclinés en programme d'action résumé comme suit :**

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Les mesures de gestion proposées doivent également tenir compte des besoins relatifs aux chiroptères.

## PHASE DE PREPARATION A LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB

### a. Appropriation du DOCOB

Le CEN Aquitaine et la Chambre d'Agriculture ayant mis en œuvre les trois premières années d'animation du site, cette phase d'appropriation du Docob est donc **sans objet**.

### b. Information et communication sur les mesures de gestion

Un site internet dédié au site Natura 2000 a été réalisé en 2018, il est accessible à l'adresse suivante :

<http://cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-calcaires-vallee-Dordogne/>

Une carte dynamique du périmètre Natura 2000 est insérée au site. Elle permet à tout un chacun de se repérer précisément sur ses parcelles et de visualiser l'emprise du site.

Cette demande avait été régulièrement formulée au cours des différents COPIL (de nombreux sites Natura)

Des mises à jour régulières sont réalisées (actualités, alimentation de documents en téléchargements, etc..) afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur la mise en œuvre des contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...).

Des rencontres avec les équipes municipales sont programmées pour 2019. Deux rendez-vous sont d'ores et déjà prévus pour le 19 avril.

## PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION – CONTRAT NI-NI

### a. Mise en œuvre des contrats « forestiers » et « Ni Ni »

Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit du site

Une analyse du foncier et des secteurs à enjeux (uniquement ciblés sur les habitats de pelouses calcaires sèches et / ou landes à genévriers pour l'instant) a été réalisée.

Les cartes ci-après localisent les zones pré ciblées pour l'animation foncière ainsi que le parcellaire.

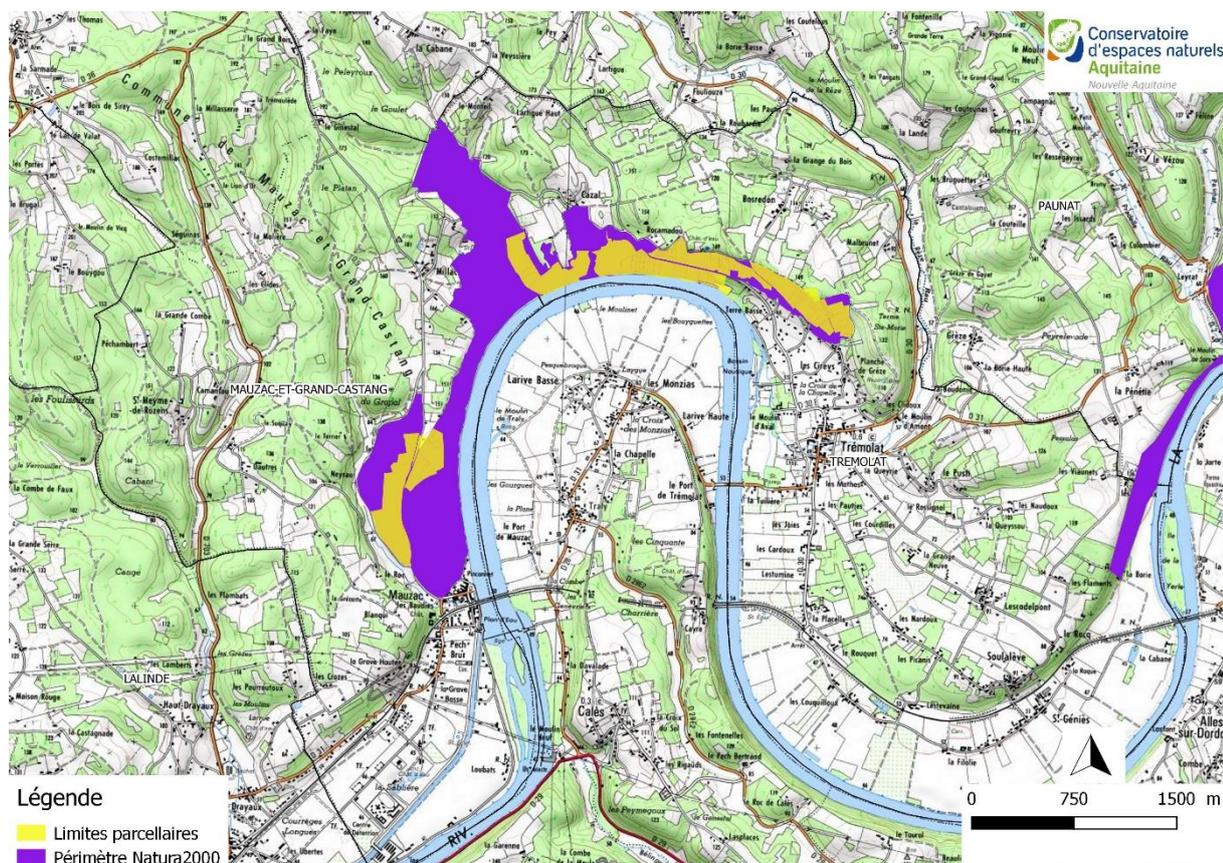


Figure 1: Zones à enjeux: secteur Mauzac et Grand-Castang – Trémolat

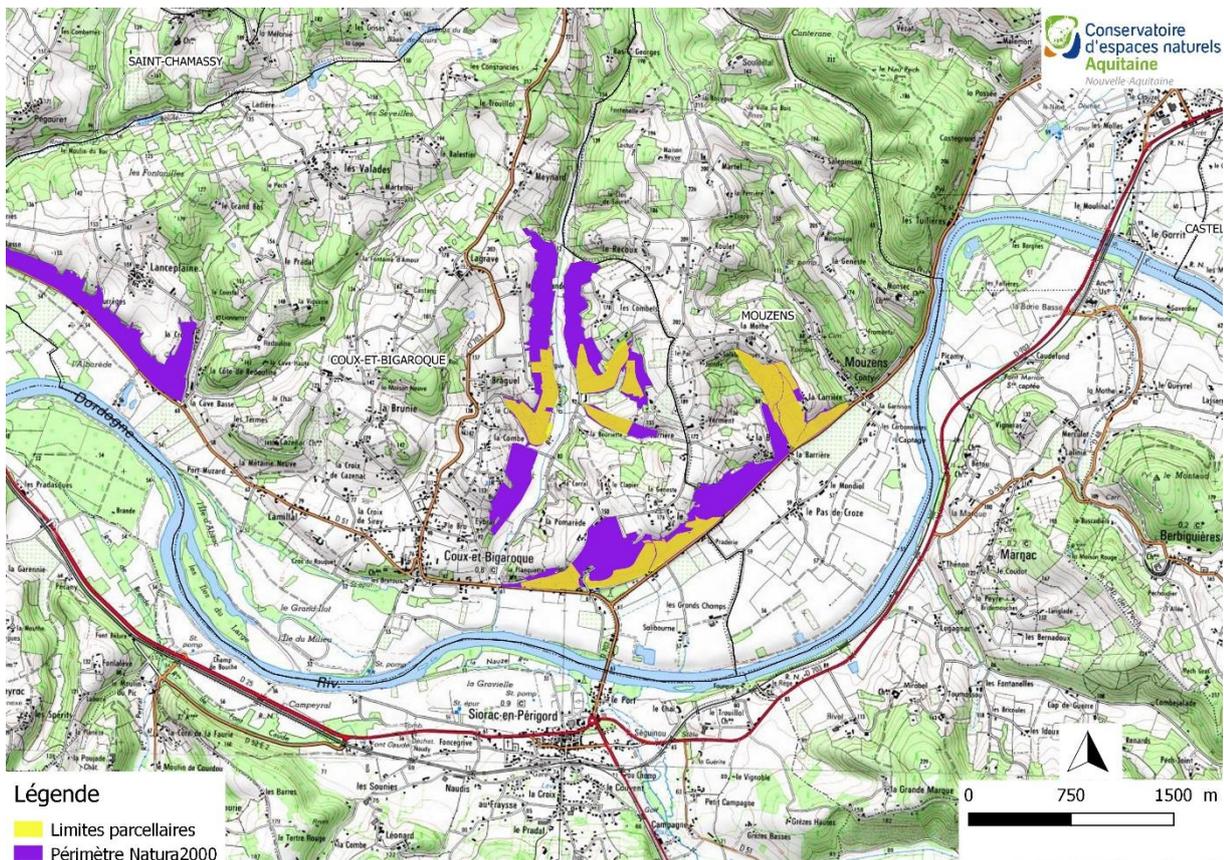


Figure 2: Zones à enjeux: secteur Le Coux-et-Bigaroque - Mouzens

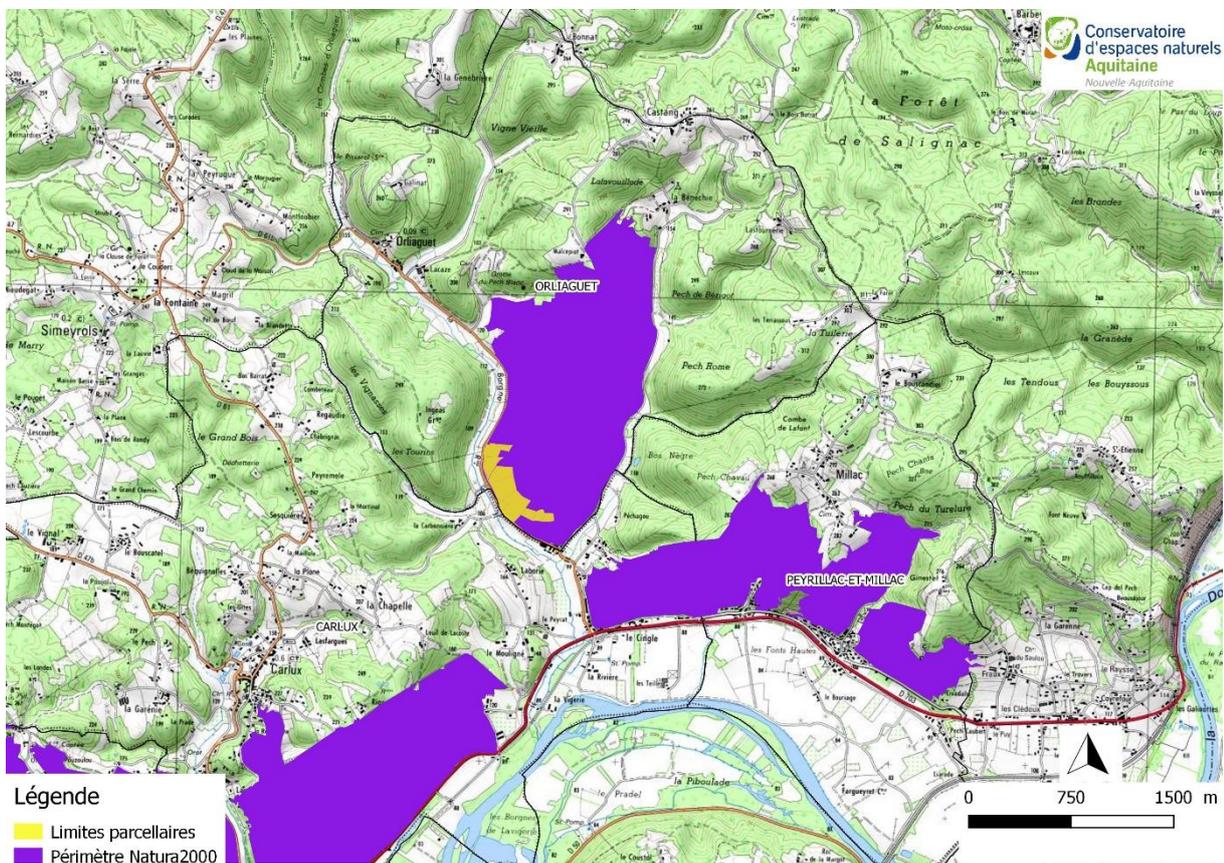


Figure 3: Zone à enjeux: secteur d'Orliquet

## PHASE DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION – MAEC

### a. Information Communication sur le PAEC

Pour la campagne 2018, la communication s'est traduite par :

- information auprès de l'ensemble des agriculteurs adhérents au CrDA, via notre journal « l'Agriculteur du Périgord Noir »
- une communication lors d'une réunion d'information PAC auprès des agriculteurs du Périgord Noir
- un seul exploitant agricole nous a sollicité dans le périmètre pour vérifier la faisabilité d'un engagement MAEC sur son exploitation sur la commune de Saint Chamassy.

### b. Mise à jour du PAEC

Un PAEC nommé « PAEC des Coteaux calcaires du Sud-Dordogne – PAEC\_CCSD » a été réalisé en 2015 en réponse à l'appel à projets de la région Aquitaine. Il intègre également 3 autres sites Natura 2000 : les coteaux calcaires de Borrèze, les coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et saint Vincent le Paluel et les coteaux calcaires des causses de Daglan et de la Vallée du Céou. Chaque année il est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région (devenue Nouvelle Aquitaine) tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l'année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations.

### c. Bilan des contrats MAEC engagés en 2018

1 seul pré diagnostic individuel a été réalisé sur le site, il a conclu à la non éligibilité de l'exploitation à la MAEC système AQ\_CCSD\_SHP1 et sans possibilité d'engagement unitaire.

### d. Bilan des contractualisations MAEC sur 4 ans

BILAN campagnes MAEC	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Nombre de diagnostics réalisés	6	0	0	1	7
Nombre de contrats MAEC engagés	3				3
Surface correspondante estimée (ha)	89				89
<b>Volume financier engagé pour 5 ans (estimation)</b>	<b>48 758 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>48 758 €</b>

Tableau 1: Synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015 sur les communes des Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne

Au total, 7 diagnostics ont été réalisés au cours des 4 années de mise en œuvre du Programme Agri-Environnemental et Climatique AQ\_CCSD sur les communes du site Natura 2000 concernés, pour 3 exploitations engagées.

### **Intitulés des mesures souscrites et surfaces engagées par territoire**

<b>Code de la mesure</b>	<b>Objectifs de la mesure</b>	<b>Montant / ha</b>	<b>Surface engagées sur 5 ans</b>
AQ_CCSD_SHP1	Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	58,33 €	89 ha
AQ_CCSD_HE01	Milieus ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €	61 ha
AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86 €	
AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32 €	
AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	381,21 €	
AQ_CCSD_VE03	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	368,50 €	

La mesure systèmes herbagers AQ\_CCSD\_SHP1 et la mesure de gestion pastorale AQ\_CCSD\_HE01 sont bien adaptées aux exploitations d'élevage bovins et ovins viande extensives de notre territoire. Elles ont permis de remobiliser des parcelles de landes et de bois qui étaient plus ou moins abandonnés et qui ont été réintégrées dans les surfaces pâturées des exploitations.

Les mesures d'ouverture des milieux proposées les deux premières années de mise en œuvre du PAEC n'ont pas été mobilisées. La gestion pastorale suffit dans beaucoup de cas à ré-ouvrir correctement le milieu, mais quelques secteurs fortement embroussaillés auraient justifié les mesures d'ouverture de milieux fortement embroussaillés. 2 diagnostics avaient d'ailleurs été réalisés en ce sens, le niveau de rémunération des mesures concernées, encore plus faible que dans la précédente programmation, comparé à la difficulté de mise en œuvre, n'a pas permis de convaincre les agriculteurs.

Le site des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne est également partiellement concerné par un enjeu chauves-souris : il constitue une partie du territoire de chasse du gîte de reproduction situé sur la commune de Domme. Les mesures spécifiques visant cet habitat d'espèces ont été retenues comme secondaires dans le PAEC. Aucune mesure visant cet objectif n'a pu être mise en place sur les communes concernées.

### **Localisation des mesures engagées vis-à-vis des sites Natura 2000**

6 îlots représentant 4 ha 30 ont été engagés à l'intérieur du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne, entre Calviac et Carlux. Par ailleurs, sur les communes de Coux-Et-Bigaroque, Mouzens, Calviac-En-Périgord, Carlux et Orliaguet, de très nombreuses parcelles engagées en MAEC sont positionnées en bordure des sites Natura 2000. La difficulté est que la majorité du foncier situé en Natura 2000 n'appartient pas aux agriculteurs et se trouve souvent dans des pentes impraticables.

Par contre, 1 ha d'habitats d'intérêt communautaires de type pelouses sèches en sous-bois a été identifié sur la commune de Coux-Et-Bigaroque hors du site Natura 2000. Une mesure de gestion pastorale y a été engagée.

***Voir localisation des parcelles engagées en MAEC en pages suivantes***

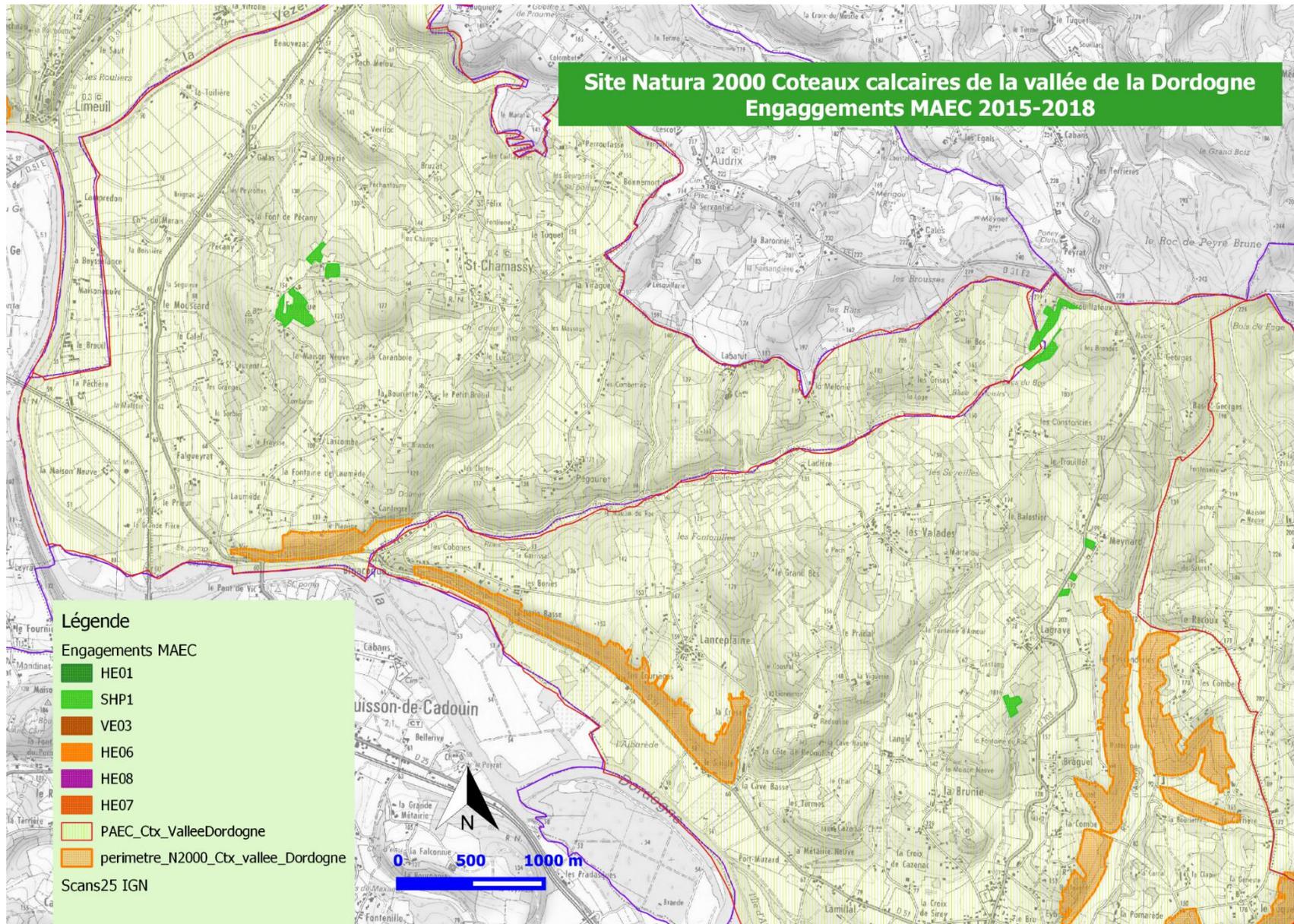


Figure 4: Localisation des parcelles engagées

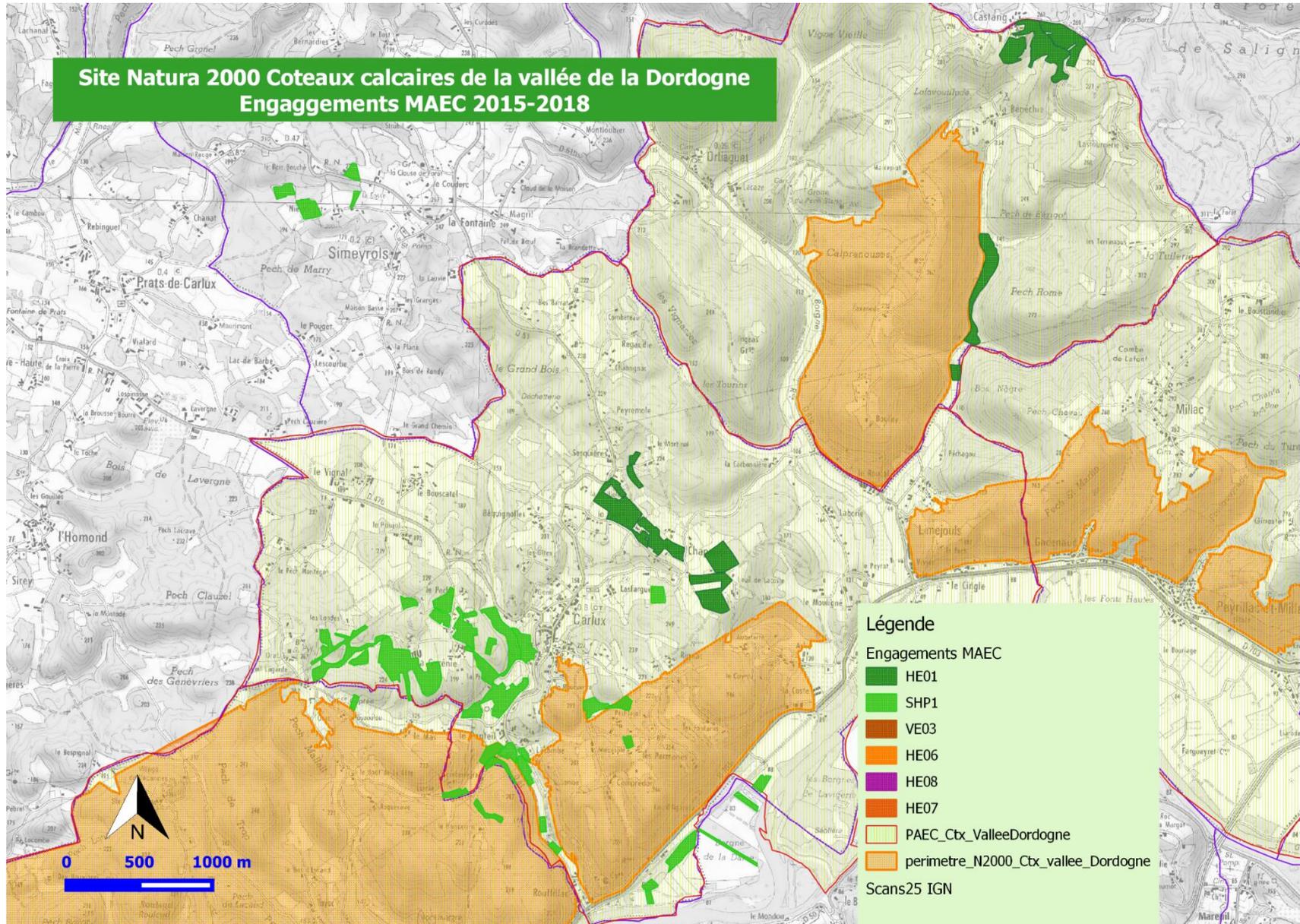


Figure 5: Localisation des parcelles engagées

## ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCES

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pendant cette phase de l'animation.

## SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Le site a fait l'objet de plusieurs suivis biologiques (à minima en été, correspondant à la période de mise bas et en hiver, en phase d'hibernation)

Les résultats sont présentés ci-après.

	05/04/18	19/07/18	09/02/19
<i>Myotis daubentonii</i>			1
<i>Rhinolophus euryale</i>		+++	7
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		++	78
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	3		4
<i>Myotis emarginatus</i>		+	

Figure 6: Synthèse des suivis réalisés

La colonie de mise bas de Rhinolophe euryale est toujours présente à l'intérieur d'un des silos. Cette année le comptage s'est avéré impossible, mais l'effectif est estimé à plusieurs centaines. En effet les individus sont localisés tout en haut du silos et visibles uniquement par de petits orifices ne permettant pas de faire de photos facilement exploitables.

Le CEN Aquitaine a répondu à un appel à projet de la DREAL pour mieux évaluer les effectifs des espèces en mise bas sur les sites multi spécifiques. Le comptage de 2020 se fera à l'aide de caméra Infrarouge, micro ultrasons et tablettes tactiles et devrait nous permettre de mieux déterminer la taille des différentes colonies.

Au pied du silo plusieurs galeries creusées dans le calcaire offrent un gîte d'hibernation au Grand Rhinolophe. Les effectifs fluctuent légèrement (147 en 2018) mais se maintiennent néanmoins. Ce gîte fait l'objet de visites sauvages (en attestent les nombreux déchets présents à l'entrée) et un dérangement en période de grande sensibilité est à craindre.



*Figure 7: Vue générale du site*

Cette hypothèse a été confirmée par la propriétaire, rencontrée en juillet sur site.

## PHASE DE SYNTHÈSE, DE BILAN ET MISE A JOUR DES DOCOBS

Un COPIL s'est tenu en mairie de Trémolat le 15 novembre 2018.



## AQ\_CCSD\_Annexe7\_PAEC\_2018

### 1. Fiche synthétique d'identité du PAEC

PAEC Nouveau PAEC  Ancien PAEC

Enjeux : biodiversité  eau  montagne  zones pastorales hors montagne

<b>Nom du territoire : PAEC associé</b> <b>COTEAUX CALCAIRES DU SUD DORDOGNE</b>		<b>Code territoire :</b> <b>AQ_CCSD</b>	<b>Année de 1<sup>ère</sup> mise en œuvre : 2015</b>
<b>Département</b> <b>24</b>	<b>Communes :</b> 47 communes du Sud-est du département de la Dordogne accueillant les sites Natura 2000 suivants : - FR7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » - FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Ste-Nathalène, St-Vincent-Le-Paluel » - FR7200672 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou » FR7200676 « Coteaux calcaires de Borrèze »		<b>Opérateur :</b> Chambre d'Agriculture de la Dordogne Pôle Interconsulaire – boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER
<b>Type(s) de territoire :</b> Coteaux calcaires avec une forte déprise agricole, zone de pastoralisme, territoire de chasse de chiroptères		<b>Animateur(s) :</b> Chambre d'Agriculture de la Dordogne Pôle Interconsulaire – boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER	
<b>Résumé du diagnostic de territoire :</b>			
<p>Le territoire occupe 68 053 ha et comprend 26.3% de SAU, soit 17 901 ha. Il regroupe 813 exploitations agricoles, dont 300 à caractère professionnel. Les orientations technico-économique des exploitations sont à dominante polyculture-élevage (66% des communes) ou élevage pur (25%) dont herbivores (9% des communes). Conformément à l'ensemble de la zone pastorale, l'agriculture y est très diversifiée, placée sous signes de qualité et valorisée par le tourisme à la ferme (vente directe et hébergement).</p> <p>Les initiatives autour du pastoralisme en Dordogne sont nées sur ces coteaux calcaires, où a été initiée la 1ère association foncière pastorale du département, sur les communes de St-Pompon, Campagnac-Les-Quercy, Bouzic et Florimont-Gaunier. En effet, ces territoires de coteaux maigres sont particulièrement marqués par la déprise. Par ailleurs, la réalisation des Docobs pour les sites de Daglan, Borrèze et Proissans a mis en avant la nécessité de développer le pâturage pour conforter les programmes proposés : la fermeture des milieux entraîne la perte de biodiversité liée aux pelouses et landes, mais les opérations de réouverture sont beaucoup plus efficaces dans le temps si elles sont suivies d'un entretien pastoral. De fait, cette thématique est également reprise dans l'animation du site des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne.</p> <p>Au-delà des enjeux directement liés aux habitats d'intérêt communautaire, on recense également 2 gîtes d'importance comprenant plusieurs espèces de chiroptères : l'un sur la commune de Domme, avec une espèce majoritaire le Rhinolophe Euryale réputée pour exploiter au minimum les 10 km autour de son gîte, l'autre sur la commune des Eyzies-De-Tayac. Leurs territoires de chasse impactent 24 communes sur les 47 du PAEC.</p> <p>Les enjeux visés par ce PAEC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maintenir l'ouverture des milieux et réinvestir des zones de déprise par des travaux d'ouverture et/ou par la réintroduction d'animaux pâturant,</li> <li>→ Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier et maintenir des mosaïques d'habitat, par des travaux de restauration et entretien et par la remise en place d'un pâturage extensif.</li> <li>→ Conserver des prairies maigres de fauche de basse altitude par des pratiques agricoles extensives (fauche tardive et absence de fertilisation)</li> </ul>			

→ Préserver le territoire de chasse des chiroptères par un assolement diversifié (conversion de terres en prairies, notamment dans les vallées) la fauche tardive, la réduction des traitements phyto et la présence de couvert sous les vergers.

**Mesures prévues en 2018 (max. 5 mesures localisées par enjeu)**

Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_CCSD_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58.29
AQ_CCSD_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75.44
AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03	165,32
AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	COUVER06 + HERBE_03	399.69

Besoins estimés en crédits MAEC (engagement 5 ans) : 428 536 €  
 Budget prévisionnel total d'animation si concerné : 00 €  
 Prévisionnel de contractualisations MAEC

Année	Dispositifs	Nombre de demandes	Surfaces et linéaires	Montant total (sur 5 ans)
2015	Systèmes	8	330.60 ha	96 419 €
	Localisées parcellaires	11	302.76 ha	136 650 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	<b>TOTAL</b>			<b>233 069 €</b>
2016	Systèmes	3	165.44 ha	48 250 €
	Localisées parcellaires	4	123.97 ha	59 525 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	<b>TOTAL</b>			<b>107 775 €</b>
2017	Systèmes	0	0 ha	0 €
	Localisées parcellaires	6	14.73 ha	5 556 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	<b>TOTAL</b>			<b>5 556 €</b>
2018	Systèmes	3	150 ha	43 718 €
	Localisées parcellaires	4	83 ha	38 418 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	<b>TOTAL</b>			<b>82 136 €</b>

Résumé des modifications apportées par rapport à 2017 (uniquement si le PAEC a été ouvert en 2017 et a été modifié)

RAS

Commentaires Services instructeurs

## 2. Présentation générale du PAEC

- Opérateur

Structure : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE

Adresse physique : Pôle interconsulaire – 295 boulevard des Saveurs – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Adresse postale : CS 10250 – 24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Référent(s) : Bernadette BOISVERT

Antenne du Périgord Noir – Place Marc Busson – 24200 SARLAT-LA-CANEDA

Tel : 05 53 28 60 80

Email : bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

- Structures partenaires

Structure	Coordonnées	Rôle / mission
CEN Aquitaine	8, rue Saint-Georges 24400 MUSSIDAN	Réalisation de diagnostics à la demande de l'opérateur, sur des zones à enjeux majeur (HIC)

- Prévisionnel de réalisation

	Campagne 2018	Campagne 2017	Campagne 2016	Campagne 2015
<b>Les objectifs de contractualisation (prévisionnel 2018, post-animation 2015/2016/2017)</b>				
Nombre d'agriculteurs engagés dans un contrat (fin de campagne)	4	1	5	7
Surface sous contrat (fin de campagne)	233	15	289	633
<b>Les outils mobilisés</b>				
Nombre de mesures « système » proposées	1	1	2	2
Nombre de combinaisons de mesures proposées	3	3	11	11
<b>Les budgets</b>				
Budget prévisionnel total d'animation (€) 2018 si concerné	Animation liée à la mise en œuvre du Docob			
Besoins estimés (€) en crédits MAEC (engagement 5 ans)	82 136 €	5 556 €	107 775 €	233 070 €

- Objectifs de contractualisation proposés par enjeu

<b>Les objectifs MAEC proposés pour 2018</b>					
Code mesure <i>RR_TTTT_MAEC</i>	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€/an)	Nb de contrats	Surfaces (ha)	Montant (€) sur 5 ans
AQ_CCSD_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	58.29	3	150	43 718
AQ_CCSD_HE01	Milieux ouverts – maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75.44	3	75	28 290
AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32	1	5	4 133
AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	399.69	1	3	5 995

Pour les PAEC ouverts en 2017 : *reconduction ou justification argumentée en cas de modification des dispositifs sur le territoire* :  
Reconduction à l'identique des mesures proposées en 2017.

Bilan des démarches agro-environnementales précédemment mise en œuvre sur le territoire et évaluation (dispositifs MAET et/ou MAEC 2015/2016/2017)

Dispositifs MAET ou MAEC mobilisés	Analyse synthétique, évaluation des dispositifs
<p>Dispositif MAEC en cours depuis 2015 ; mesures souscrites :</p> <p>AQ_CCSD_SHP1            AQ_CCSD_HE01            AQ_CCSD_HE06            AQ_CCSD_HE07            AQ_CCSD_HE08            AQ_CCSD_VE03</p> <p>En jaune, mesures retirées en 2017</p>	<p>La mesure système SHP1 est une porte d'entrée intéressante dans les exploitations : tout en accompagnant la gestion extensive, elle renforce l'intervention dans les zones à faible potentiel qui avaient tendance à être abandonnées et constitue une porte d'entrée pour sensibiliser les agriculteurs à des mesures plus ponctuelles sur des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>La MAEC HE01 concernant la gestion pastorale permet d'intégrer les habitats d'intérêt communautaires dans des ensembles plus larges que sont des mosaïques d'habitats, afin de pouvoir intervenir plus facilement sur les milieux sensibles et de mobiliser des agriculteurs. Elle est essentielle sur ce territoire marqué par la déprise agricole, car elle permet de réinvestir des zones peu productives (bois, landes) qui n'étaient plus entretenues. Elle est très bien perçue par les éleveurs.</p> <p>Les mesures d'ouverture des milieux n'ont pas du tout été mobilisées en raison de leur faible niveau de rémunération comparativement à la difficulté de mise en œuvre. De plus, les habitats de pelouses particulièrement visés par les Docob en place, sont situés dans des zones très pentues (versants de vallées) difficiles d'accès et qui ont perdues depuis longtemps leur usage agricoles : elles ne sont que rarement détenues par des agriculteurs. Ces mesures ont été retirées en 2017.</p> <p>Les mesures de retard de fauche sont réservées aux 24 communes situées en territoire de chasse des chiroptères. Elles n'étaient pas prioritaires dans le PAEC et ont donc été assez peu proposées au cours des 2 premières campagnes. Néanmoins, il apparaît que le retard de fauche couplé à l'absence de fertilisation recueille davantage d'intérêt que lorsqu'il est proposé seul. L'impact sur le milieu étant également plus favorable, il est décidé de ne conserver que la mesure HE07.</p> <p>Enfin, les mesures relatives aux vergers, qui s'adressent en particulier aux noyeraies, ont peu d'efficacité sur le terrain en raison du nombre de conversion en agriculture biologique pour cette production.</p>
<p><b>Commentaire général</b></p> <p>D'une manière générale, les mesures confortant les exploitations d'élevage extensif et valorisant le pâturage vont dans le bon sens, à la fois pour l'ensemble de la zone pastorale de Dordogne, mais aussi plus spécifiquement pour les sites Natura 2000 de coteaux calcaires très impactés par la déprise agricole : le déploiement du pâturage sur ces secteurs permet de réduire la dégradation des habitats d'intérêt communautaire, et d'installer une pratique dans le long terme.</p> <p>Dans les secteurs où ces mesures sont mises en place depuis 2015, l'impact paysager est déjà visible : le passage des animaux, même avec un chargement peu élevé, permet de réduire la végétation arbustive, tandis que la végétation herbacée commence à se réinstaller.</p>	

### 3. Diagnostic de territoire (3 pages maximum)

- Description du territoire et analyse (mobilisation des données agricoles, environnementales et économiques disponibles - identification des enjeux de territoire agricoles et environnementaux, des principales problématiques environnementales et des pratiques agricoles du territoire)

Composé de 47 communes, le territoire occupe une superficie de 68 053 ha pour une population de 25 800 habitants en 2009, soit 37.91 habitants au km<sup>2</sup>, contre 45.5 pour l'ensemble du département.

Le territoire repose sur les contreforts du massif central. Si le relief est peu accusé (340 m maximum) il n'en reste pas moins accidenté du fait de l'érosion qui a fortement entaillé les roches tendres. Il en résulte une grande diversité de paysages, un parcellaire morcelé et des pentes peu mécanisables.

Les sols de cause dominant très largement sur le territoire, mais le calcaire est parfois recouvert par des placages acides, composés de sable en surface et d'argile en profondeur. Ces recouvrements dominent à l'extrême sud de la zone pastorale, sur le canton de Villefranche du Périgord, et plus localement autour du plateau de Domme ainsi qu'au sud et à l'est de Sarlat. Les sédiments anciens au nord de Terrasson accueillent des sols peu fertiles, de texture très grossière et des sols peu épais à tendance hydromorphe.

L'essentiel du territoire porte la marque de l'homme et de ses activités. Pourtant, il reste riche de milieux favorables à l'habitat d'espèces animales et végétales, comme par exemple :

- Les rivières Dordogne et Vézère dont les eaux présentant en général une bonne qualité hydrobiologique, où viennent frayer des poissons migrateurs (esturgeons, aloses, lamproies et saumon)
- Les falaises de la Dordogne, de la Vézère qui abritent des espèces endémiques
- Les végétations basses des milieux humides ou secs, créés et entretenus par l'homme... sont le refuge d'espèces remarquables.

Tous ces milieux extrêmement variés ont un caractère exceptionnel, avec de nombreuses ZNIEFF, des sites Natura 2000, 1 arrêté de biotope, 1 Grand site... C'est un patrimoine vivant, précieux au même titre que les monuments ou les sites historiques. Un grand nombre d'entre eux est pourtant menacé de disparition, notamment en raison d'un déficit d'entretien lié à la déprise agricole.

Le taux de boisement moyen sur le territoire du PAEC est de 54% contre 47% sur l'ensemble du département et seulement 20% à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La forêt est composée de 67 % de feuillus (chênes, châtaigniers,...) et de 33 % de résineux (pins maritimes, pins sylvestres...), souvent en mélange. Presque exclusivement privée, son morcellement excessif rend sa gestion et sa mise en valeur très difficile.

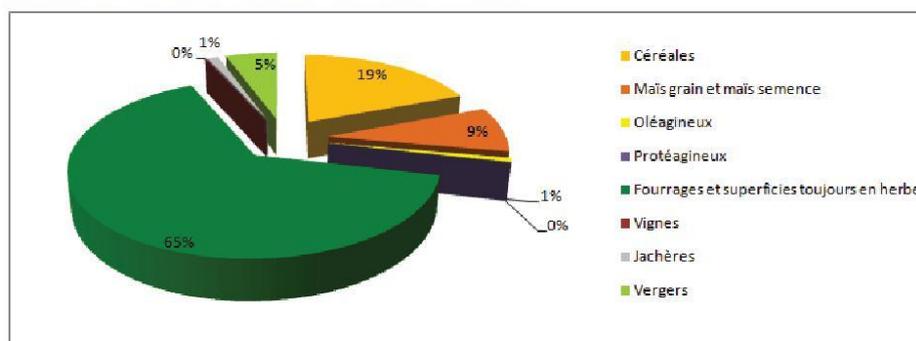
La déprise agricole est à l'origine de l'accroissement de la surface boisée, par boisement spontané et par plantation. Bien que le patrimoine forestier participe à l'attractivité du territoire, nombreuses communes (42/164) dont le taux de boisement dépasse 65% ont atteint un seuil d'acceptabilité qui fait place à un sentiment d'abandon, et qui conduit des élus locaux à rechercher des solutions pour relancer une dynamique locale.

L'activité agricole en quelques chiffres :

	Dordogne	PAEC Coteaux Dordogne
Nombre de communes	557	47
Surface totale - ha	906 001	68 053
SAU - ha	309 682	17 901
<b>Taux de SAU / surf. totale</b>	<b>34,18%</b>	<b>26,30%</b>
<b>Taux de boisement</b>	<b>46,53%</b>	<b>53,98%</b>
Nombre total d'exploitations	8 683	813
Nombre d'exploitations "professionnelles"	4 166	300
<b>SAU moyenne / ha - toutes exploitations</b>	<b>35,67</b>	<b>22,02</b>
SAU moyenne / ha - exploitations pro.	74,34	59,67
<b>Evolution de la SAU 1988 - 2010</b>	<b>-16,20%</b>	<b>-21,94%</b>
Taux de terres labourables	57,77%	53,12%
Taux de surfaces toujours en herbe	33,21%	35,26%
Taux de cultures permanentes	7,03%	9,82%
Nombre d'élevages bovins	3 364	231
Effectifs Bovins 2011	110 867	5 547
<b>Evolution effectifs bovins 2000-2011</b>	<b>-7,45%</b>	<b>-5,34%</b>
Nombre d'élevages ovins	1 906	118
Effectifs ovins 2014	45 220	3 693
<b>Evolution effectifs ovins 2007-2014</b>	<b>-22,56%</b>	<b>-22,35%</b>

Selon les chiffres du RGA 2010, les orientations technico-économique des communes sont largement dominées par la polyculture-élevage (59%) ou l'élevage pur (37%, dont herbivores 18%, volailles grasses ou maigres 19%). Les autres activités (grandes cultures, fruits, légumes et fleurs) concernent moins de 4% des communes du territoire.

L'assolement sur le territoire se répartit comme suit :



La part occupée par les cultures fourragères (65%) et le taux de surface toujours en herbe sur la SAU (42%) témoignent bien de l'importance de l'activité d'élevage et de la place des herbivores. 36% des exploitations (professionnelles ou non) disposent d'un élevage bovin et 17% d'un élevage ovin.

On constate une baisse très significative des effectifs pâturant sur le territoire : ils chutent de 6.5% pour les bovins entre 2000 et 2010 (10 ans) et de 21.1% pour les ovins entre 2007 et 2014 (7 ans).  
Zoom sur les bovins viande :

Un territoire Leader en matière de tourisme à la ferme et vente directe :

La Dordogne est le 1er département français en matière de tourisme à la ferme et de vente directe avec 22 % des exploitations concernées. L'activité est particulièrement dense sur le territoire du PAEC qui draine l'essentiel de la clientèle touristique du département.

L'offre touristique est largement dominée par les gîtes ruraux qui représentent 33% des activités, suivis par les chambres d'hôtes, le camping à la ferme et les fermes auberges.

La filière est créatrice d'emplois salariés dans 27% des cas, dont la moitié à durée indéterminée. Ils prouvent la bonne santé économique de ces exploitations.

Le Périgord possède des atouts gastronomiques reconnus. Nombreux réseaux et circuits sont organisés autour de la gastronomie locale :

- le réseaux Bienvenue à la ferme très présent, et plus rarement Accueil paysan
- les Fermes Ouvertes en Périgord
- 15 Marchés de Producteurs de Pays
- 12 Boutiques de Producteurs
- des fermes pédagogiques
- des Auberges et Cafés de pays....
- Et les routes du Foie gras du Périgord, de la noix du Périgord, des vins de Bergerac, qui sillonnent le territoire.

Les signes officiels de qualité sont des gages de savoir-faire, de méthodes de productions, ou d'origine géographique qui confèrent aux produits des valeurs sûres. On distingue sur le territoire du PAEC des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), des Identités géographiques Protégées (IGP) et des Labels :

L'Agro-écologie au cœur des préoccupations :

Depuis près de 10 ans, un réseau d'agriculteurs s'est constitué sur le territoire, à l'initiative de l'antenne de la Chambre d'Agriculture du Périgord Noir, pour contribuer à l'évolution des pratiques sur ce territoire qui était alors classé en zone vulnérable. D'expérimentations sur l'utilisation des couverts végétaux ou des techniques culturales simplifiées, en journées de vulgarisation et en accompagnement individuel, le territoire est peu à peu devenu Leader en matière d'agro-écologie dont le reste du département s'est fait écho.

Une menace essentielle, la déprise agricole :

Le contexte agricole, décrit précédemment, est très marqué par la déprise agricole. Or cette réalité, synonyme de friches et de boisements naturels, est lourde de conséquences :

- les espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux se raréfient,
- des surfaces sont progressivement retirées du potentiel de production agricole,
- des panoramas disparaissent, du bâti remarquable est masqué par la forêt, du petit patrimoine enfoui sous les ronces...
- le paysage s'uniformise et on peut éprouver une sensation d'enfermement, même un sentiment général d'abandon...
- enfin, sur les coteaux calcaires notamment, le risque incendie n'est pas à négliger. En 2011, particulièrement marquée par la sécheresse, plusieurs départs de feu ont été recensés sur des coteaux fortement embroussaillés, autrefois entretenus par le pâturage.

Or le territoire présente une vocation touristique très marquée et les enquêtes réalisées démontrent que l'une des premières motivations des touristes qui fréquentent notre région est de séjourner dans un environnement de qualité d'un point de vue patrimonial et paysager.

#### 4. Stratégie agro-environnementale du territoire (3 pages maximum)

- Réponses à apporter, évolutions envisageables pour répondre aux problématiques environnementales, enjeux retenus

Les coteaux calcaires du Sud Dordogne subissent très fortement la déprise agricole : de nombreux espaces peu productifs sont peu à peu délaissés et se referment. Or la richesse biologique liée à ce terroir a été préservée depuis des siècles grâce à l'activité humaine qui maintenait une pression adaptée. Aujourd'hui, l'abandon des coteaux a un effet banalisateur et représente une perte pour la biodiversité et un risque incendie accru.

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention PDR 2014-2020.

Sont considérés comme prioritaires les enjeux suivants :

- ⇒ LUTTE CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX (concernant l'ensemble de la zone pastorale de Dordogne)
- ⇒ MAINTIEN DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Est considéré comme secondaire l'enjeu suivant :

- ⇒ PRESERVATION DES TERRITOIRES DE CHASSE AUTOUR DES SITES DE MISE BAS DE CHAUVES-SOURIS

- o Les enjeux du PAEC et les mesures proposées :

Enjeux	Milieu éligible	mesures proposées	Engagements unitaires proposés
<b>Zone pastorale</b>			
- Maintien des milieux ouverts - Maintien des effectifs pâturant - Développement du pastoralisme sur les surfaces peu productives	STH (PP, PN, landes, parcours, bois pâturés)	Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	MAEC SHP individuelle
		Mesure systèmes herbagers et pastoraux collective	MAEC SHP Collective
		Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09
	PP, landes avec présence de ligneux bas	Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel	OUVERTO2 + HERBE_03
		Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique	OUVERTO2 + HERBE_03 + HERBE_09
	PP, landes, friches, fortement embroussaillées	Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle	OUVERTO1 + HERBE_03
Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique		OUVERTO1 + HERBE_03 + HERBE_09	
<b>PAEC associé n° 1 - Coteaux calcaires du Sud-Dordogne</b>			
- Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts - Améliorer les pratiques d'exploitation - Mettre en place une gestion extensive par parcours	HIC Prairies mésophiles HEIC Damier de la Succise	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	HERBE_06 (20 j.)
		Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03
	HIC Landes et Pelouses	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09
		Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel	OUVERTO2 + HERBE_03
		Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique	OUVERTO2 + HERBE_03 + HERBE_09
		Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle	OUVERTO1 + HERBE_03
Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique	OUVERTO1 + HERBE_03 + HERBE_09		

- Adaptations locales des cahiers des charges

Mesure système AQ\_CCSD\_SHP1 :

Le territoire du PAEC relève du **niveau de risque de type 1** - potentiel agronomique faible : risque d'abandon des surfaces, de fermeture des milieux...

Le **taux minimal de SC** engagées dans la surface en herbe de l'exploitation est **fixé à 50%** minimum.

Mesure AQ\_CCSD\_HE01 utilisant le TO HERBE\_09 :

P11 : **Nombre d'années** sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : **5/5**.

Mesure AQ\_CCSD\_HE07 utilisant les TO HERBE\_06 + HERBE\_03 :

To HERBE\_06 : j2 = **20 jours** de retard de fauche

E5 = **100%** de la surface engagée chaque année

To HERBE\_03 : UN = **71 unités** d'azote économisés

P16 = **5 années** d'absence de fertilisation

Mesure AQ\_CCSD\_HE08 utilisant les TO COUVER\_06 + HERBE\_03 :

To COUVER\_06 : montant défini pour la région Aquitaine : 285 52 €

To HERBE\_03 : UN = **118 unités** d'azote économisés

P16 = **5 années** d'absence de fertilisation

- Modalités de sélection des dossiers individuels (critères d'éligibilité et de priorisation)
  - Dossiers comportant des habitats d'intérêt communautaire
  - Dossiers issus des secteurs activement engagés dans le développement du pastoralisme (présence d'une AFPL ou collectivité engagée dans le développement du pastoralisme ;
  - Candidats ayant participé à une journée d'information/formation préalable, pour connaître les enjeux et les cahiers des charges des mesures ;
  - Dossiers présentés par de nouveaux installés ;
  - Dossiers présentés par des primo contractant.
- Animation et accompagnement pour la contractualisation de MAEC

La mise en œuvre du PAEC s'effectue selon les étapes suivantes :

- 1) Communication auprès du public bénéficiaire : selon les modalités décrites au chapitre 2.3

- 2) Formation des agriculteurs intéressés : présentation des objectifs des mesures et des engagements correspondant ; accompagnement des agriculteurs dans la réalisation d'auto diagnostics, permettant de vérifier l'éligibilité des exploitations et de pressentir l'éligibilité des parcelles
- 3) Déplacement sur les exploitations et réalisation de diagnostics d'exploitation, de diagnostics parcellaires (écologiques), et si nécessaire, de programmes de travaux ou de plans de gestion pastorale. Un modèle de diagnostic d'exploitation et parcellaire est en préparation avec l'ensemble des opérateurs de PAEC du département, afin de proposer un modèle unique.
- 4) Cartographie des parcelles à engager
- 5) Constitution avec les agriculteurs des dossiers d'engagement
- 6) Suivi et accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion
- 7) Mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral pour les exploitations engagées dans la mesure : AQ\_ZPAS\_HE01.

- Actions complémentaires mobilisées (actions de sensibilisation, de démonstration, d'échanges d'expériences, investissements, aménagements...)

La Chambre d'agriculture déploie depuis 2011 des moyens d'animation sur le territoire de la zone pastorale, afin de sensibiliser les acteurs à la nécessité de lutter contre la fermeture des milieux et aux enjeux du pastoralisme. Elle accompagne les collectivités pour la création d'associations foncières pastorales, elle accompagne des reconversions ou des installations en élevage ovin, elle recherche des solutions techniques et/ou financières pour encourager le développement du pastoralisme. Les mesures développées dans le PAEC sont notamment au service de cet enjeu.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation des Docobs, plusieurs journées de sensibilisation ont été réalisées à destination du grand public :

- Découverte des richesses naturelles des coteaux calcaires en compagnie de naturaliste et d'animateurs nature,
  - Nuit des chauves-souris, pour comprendre leur biologie et prendre conscience des risques de perturbation...
- 
- Synergie avec d'autres démarches de développement local

Aujourd'hui, la Chambre d'Agriculture et son antenne professionnelle le CRDA du Périgord Noir, conduit le projet « Collectifs autour de l'Agro-écologie en Périgord » dont l'ambition est de développer l'autonomie fourragère et de préserver les sols. Il s'appuie sur des pratiques ou des itinéraires techniques innovants, comme par exemple l'économie d'intrants, l'optimisation du pâturage, la couverture permanente des sols, l'agroforesterie...

La dynamique engagée grâce à ce projet prédispose les agriculteurs à mieux comprendre et à intégrer les enjeux liés à la préservation des milieux, d'autant qu'un certain nombre de pratiques de l'agro-écologie concourent largement au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

**5. Gouvernance, suivi et évaluation du PAEC pendant et après la durée du projet (2 pages maximum)**

- instances, synergie et articulations entre partenaires du territoire pour la co-construction du PAEC, modalités de fonctionnement, comité de pilotage...

Territoire d'intervention	Structure	Missions
<b>OPERATEURS</b>		
PAEC principal « Zone Pastorale de La Dordogne »	Chambre d'Agriculture de La Dordogne	Portage global, mise en œuvre, coordination, suivi du PAEC, portage des PAEC associés n° 1 et 2
<b>ANIMATEURS</b>		
PAEC associé « Coteaux calcaires du sud Dordogne »	Chambre d'Agriculture de La Dordogne  CEN Aquitaine	Animateur MAEC localisées biodiversité (Natura 2000 + chiroptères)  Sous-traitant diag. écologiques, plans de gestion pastoraux et programmes de travaux, sur les parcelles accueillant des HIC

Les sites Natura 2000 concernés disposent chacun d'un comité de pilotage dédié.

**Rôle des comités de pilotage :**

Ils définissent la stratégie à mettre en œuvre pour déployer les MAEC sur le territoire et suivre leur efficacité sur le terrain. Ils orientent les missions des animateurs. Ils assurent également le lien avec chacun des PAEC associés. Ils se réunissent en moyenne 1 fois / an, sur invitation des services de l'Etat, maître d'ouvrage.

- Suivi et évaluation du PAEC : missions assignées à chacun, moyens mobilisés...

**Suivi-Evaluation :**

Les indicateurs de suivi de changement de pratiques seront évalués à partir des critères ci-après :

- Nombre d'ha engagées en MAEC Système herbager individuelle
- Nombre d'ha engagés en gestion pastorale
- Nombre d'ha engagés en retard de fauche
- Nombre d'ha engagés en conversion de terres arables en prairies
- Nombre d'agriculteurs concernés
- Répartition sur le territoire.

L'ensemble de ces suivis ne peut être mis en œuvre que sur la base des moyens mobilisables ; à

ce titre ils ne peuvent concerner que les indicateurs de suivi de changement de pratiques. Chaque fin d'année, un bilan est présenté au comité de pilotage : il permet de proposer d'éventuelles mesures correctives et d'ajuster les objectifs annuels.

- Perspectives de pérennisation des opérations financées au-delà du PAEC

Les démarches de territoire engagées autour de la structuration du foncier en AFP vont permettre de remobiliser durablement du foncier dont la gestion pourra être confiée à des éleveurs ou groupes d'éleveurs. Ici et là, on voit aussi des initiatives individuelles de propriétaires qui interpellent des éleveurs pour leur confier l'entretien d'anciennes prairies ou de zones boisées.

D'autre part, les éleveurs ovins qui se sont impliqués dans le pastoralisme veulent développer un nouveau mode de production, plus économe en intrants (notamment en céréales) et en foncier, tout en valorisant l'image du pastoralisme auprès du consommateur, notamment à travers les circuits courts présents localement (boutiques de producteurs, marchés fermiers, plate-forme départementale pour l'approvisionnement des collectivités...).

Cette dynamique sera renforcée par le projet agro-environnemental et climatique, elle va permettre de renforcer les éleveurs en place et devrait encourager de nouvelles installations autour du pastoralisme, afin de développer une pratique naissante sur ce territoire de la zone pastorale.

Toutefois, l'activité d'élevage, d'une manière générale est soumise à de nombreux aléas et l'histoire de la zone pastorale nous enseigne que des soutiens spécifiques (ICHN, MAEC...) sont indispensables au maintien de l'activité.

Pour ce qui est des engagements unitaires de conversion de terres arables en prairies, on peut espérer que l'engagement concomitant des agriculteurs dans une pratique plus extensive et économe en intrants sera durable, et que les surfaces converties n'auront plus intérêt à être remises en culture.

Pour le retard de fauche, sa faisabilité est très dépendante des conditions climatiques annuelles et des besoins en fourrage qui en découlent. Sa pérennisation sera d'autant plus facile que des moyens compensatoires sont proposés aux travers des mesures agro-environnementales.

D'une manière générale, la poursuite de la dynamique engagée au travers de ce programme de MAEC sera étroitement liée à la reconduite du PAEC au-delà de 2018.